
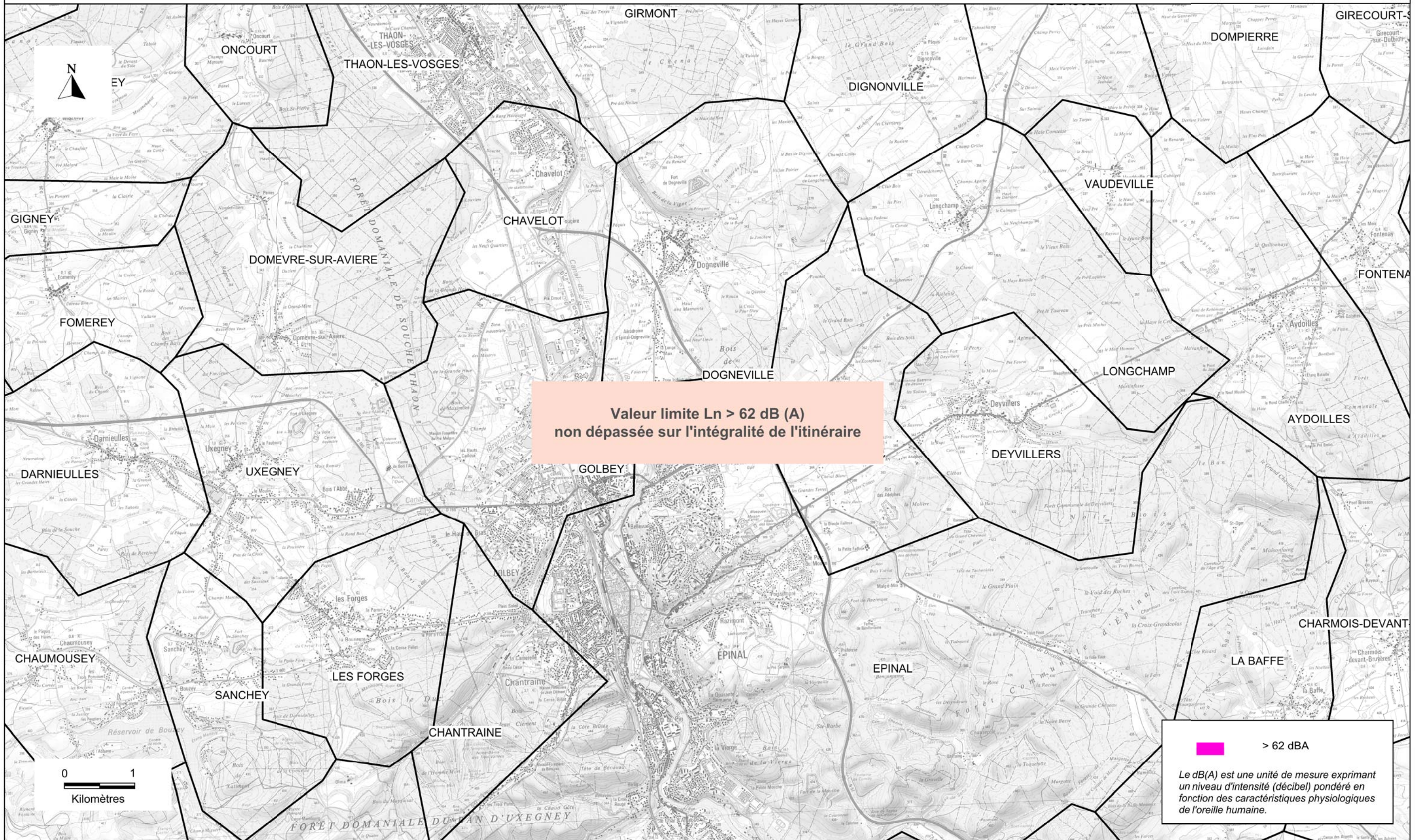



Les informations contenues dans la carte sont présentées à titre indicatif.
En cas de doute, il faut se reporter à l'arrêté préfectoral en vigueur.

 Secteur affecté par le bruit au sens
du classement sonore.





Valeur limite Ln > 62 dB (A)
non dépassée sur l'intégralité de l'itinéraire

 > 62 dBA
Le dB(A) est une unité de mesure exprimant un niveau d'intensité (décibel) pondéré en fonction des caractéristiques physiologiques de l'oreille humaine.